

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 180

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Mandat spécial. Colloque Territoires et Réseaux d'Initiative Publique (TRIP) - Edition printemps 2016 les 5 et 6 Avril 2016 à Paris

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations
113-05**

PRESENTATION

CONTEXTE

Le département des Bouches-du-Rhône a été invité à assister au colloque des territoires et réseaux d'initiative publique (TRIP), édition printemps 2016, qui s'est déroulé les 5 et 6 avril 2016 à Paris.

EXPOSE DU RAPPORT

Cette manifestation a été organisée par l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) avec le soutien du département transition numérique de la caisse des dépôts.

Après l'ouverture du colloque par le président d'AVICCA et l'allocution d'Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, les thèmes suivants ont été abordés :

- déploiement et commercialisation de nouveaux réseaux d'initiative publique (RIP),
- maintien d'une concurrence pour les industriels, les consommateurs et les collectivités qui agissent sur le marché de gros dans le monde des télécoms,
- démocratisation de la fibre pour les entreprises et les services publics,
- industrialisation de l'emploi des technologies hertziennes pour les zones les moins denses,
- déploiement et entretien des réseaux dans les bâtiments éducatifs,
- maillage du territoire pour développer les usages du numérique.

Aussi compte tenu des enjeux démographiques, énergétiques et environnementaux que représente le développement des technologies numériques en matière d'aménagement du territoire et des actions menées par notre département dans les domaines sociaux, économiques, éducatifs, j'ai désigné Mme Marie-Pierre CALLET pour participer à ces journées.

J'ai dû signer l'ordre de mission pour mandat spécial correspondant dans l'attente que la Commission Permanente soit saisie du rapport y afférent, enrôlé dans les délais réglementaires.

PROPOSITION

En conséquence, je vous demande aujourd'hui d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à Mme Marie-Pierre CALLET qui s'est rendue les 5 et 6 avril 2016 à Paris pour assister à ce colloque.

INCIDENCE FINANCIERE

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 – art.1 (V) ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (V).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL